3h de colle pour un signe de croix, L'Education Nationale semble vouloir étouffer l'affaire.(màj)

12/12/2012 à 18h37

> *Novopress a recueilli un nouveau témoignage suite à l'affaire du signe de croix qu'un professeur du collège Cité à Narbonne (Aude), aurait interdit à des élèves (…)*
>
> *L'Education nationale semble vouloir étouffer l'affaire. (…) Si une telle atteinte à la liberté religieuse avait touché des musulmans, l'Etat aurait-il fermé les yeux ainsi ?*

A lire sur Novopress

———

Ci-dessous : l'article publié le 7 décembre 2012

> *"Un parent d'élève vient de contacter Novopress. Son fils est scolarisé en cinquième au collège Cité, place Thérèse Léon Blum à Narbonne (Aude). Sa classe devait visiter ce matin la cathédrale Saint-Just de l'ancienne cité romaine, située non loin de l'établissement scolaire. Selon notre lecteur,* ***le professeur d'histoire qui accompagnait les jeunes « leur a précisé hier que si l'un d'entre eux faisait le signe de croix en rentrant dans la cathédrale, il récolterait trois heures de colle ».*** *[…]*

Novopress — Via le salon beige